



**CGAAER**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DES ESPACES RURAUX

**Rapport n° 15021**

# Mise en place d'un service d'action pastorale en Corse

établi par

**Henri-Luc THIBAUT**

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

mai 2015



## SOMMAIRE

RESUME.....	4
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	5
1. QUELLE SITUATION POUR L'ELEVAGE PASTORAL CORSE ?.....	7
1.1. L'élevage pastoral corse, comme les espaces qu'il valorise, connaît des difficultés..	7
1.2. Et pourtant, les territoires ruraux dans lesquels ces espaces s'inscrivent, restent convoités ..	8
1.3. Et font l'objet d'interventions variées et nombreuses d'un grand nombre d'organismes souvent dotés de réels moyens ..	10
1.4. Dont certaines ciblent spécifiquement l'élevage pastoral.....	11
1.5. Mais sans qu'une ou des visions de moyen/long terme ne se dessinent véritablement pour les territoires corses sous influence pastorale et les systèmes d'élevage à même de les valoriser ..	12
2. QUELLE NOUVELLE AMBITION POUR L'ELEVAGE PASTORAL CORSE ?.....	15
2.1. Une action déterminée en faveur du pastoralisme ne pourra être conduite que si elle est pensée et soutenue par la communauté des acteurs concernés ..	15
2.2. L'action pastorale doit être raisonnée en référence à une vision de moyen, long terme et s'inscrire résolument dans des dynamiques territoriales.....	16
2.3. L'action pastorale doit, pour le plus court terme et notamment la période 2015-2020, mettre l'accent sur l'amélioration de la production, la rentabilité des ateliers, la création d'emplois et se montrer écologiquement exemplaire ..	17
2.4. La redynamisation de l'élevage pastoral suppose un haut niveau de technicité et de qualification des producteurs, une réelle structuration des filières et une reconnaissance du rôle éminent que peut jouer l'aval en la matière.....	19
2.5. L'action pastorale devra se traduire par des interventions fortes en matière d'accès au foncier et au crédit ..	21
2.6. L'Alliance ou la Coalition dédiée au pastoralisme devra s'incarner dans une forme juridique appropriée et être dotée d'un mandat clair et compté dans le temps ..	22
2.7. L'alliance ou la coalition pourra s'appuyer sur une cellule opérationnelle constituée par redéploiement de moyens humains et financiers de ses membres.....	23
CONCLUSION.....	25
ANNEXES .....	26
Annexe 1 : Lettre de mission .....	27
Annexe 2 : Organisation de la mission .....	29
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées et/ou interviewées .....	31
Annexe 4 : Liste des documents et textes de références .....	35
Annexe 5 : Guide pour les échanges avec les techniciens .....	37
Annexe 6 : Guide pour les échanges avec les représentants institutionnels .....	39

## RESUME

L'élevage pastoral corse est en crise. Celle-ci est structurelle. Elle se traduit par :

- une baisse globale et régulière de la production laitière du troupeau ovin et une chute de ses effectifs ;
- le maintien d'un troupeau caprin à l'origine d'une production laitière en légère augmentation, transformée à la ferme et valorisée en circuit court ;
- le maintien d'un troupeau bovin largement divagant et vraisemblablement beaucoup plus détenu pour les aides communautaires qu'il génère que pour les ressources fourragères qu'il transforme ;
- et enfin des ateliers porcins à l'origine d'une charcuterie appréciée mais, pour l'essentiel, produite sur place à partir de porcs importés ou fabriquée hors du territoire insulaire.

Cette crise affecte les espaces que ces élevages sont censés valoriser et s'accompagne d'une déprise agricole, l'extension du maquis et la fermeture concomitante de nombreux espaces auparavant mis en valeur ainsi que par le déclin de la transhumance.

Et pourtant les territoires dans lesquels se pratique l'élevage pastoral suscitent toujours l'intérêt mais de la part d'acteurs ne relevant pas spécifiquement de la sphère agricole. Qu'il s'agisse de défenseurs de l'environnement, de forestiers sapeurs, de promoteurs d'un tourisme non balnéaire, de chasseurs, d'agents immobiliers... nombreux sont, en effet, ceux qui sillonnent les territoires sous influence pastorale sans que leurs interventions n'enclenchent de véritables dynamiques territoriales.

Il en va de même pour les nombreuses organisations qui y interviennent en matière d'appui au développement agricole et à celui de l'élevage car leurs actions semblent peu coordonnées et, surtout, ne s'inscrivent pas dans une vision de long terme et partagée sur la place que pourrait et devrait occuper le pastoralisme dans le développement de la Corse de l'intérieur.

Face à ce constat, la capacité d'un nouveau service technique dédié au pastoralisme à inverser les tendances observées, paraît incertaine. En revanche, la constitution d'une véritable coalition des forces qui interviennent aujourd'hui de façon segmentée dans ce secteur pourrait être de nature à relever le défi proposé. Il conviendra, dans cette perspective, qu'elles s'engagent formellement, à travers la coalition, à œuvrer de façon collective, qu'elles contribuent à nourrir une réflexion de long terme sur le pastoralisme corse, mettent l'augmentation de la production, l'amélioration de la technicité des éleveurs et de la rentabilité de leurs ateliers, l'organisation des producteurs à travers notamment les GI2E, la structuration des filières où l'aval aurait sa place, l'accès au foncier et au crédit, au cœur de leurs objectifs stratégiques. La coalition pourrait s'incarner dans un GIP ou un GIE disposer d'un mandat précis et régulièrement évalué et pourrait disposer d'une cellule opérationnelle comptant 6-7 agents affectés par redéploiement d'une partie des effectifs de ses membres. Son responsable ne devrait pas avoir partie liée avec les membres de la coalition et pourrait être pris en charge par des partenaires extérieurs.

Ce sont les voies conduisant à la constitution d'une telle coalition et à la mutualisation d'une partie des moyens de ses membres que le présent rapport s'est attaché à explorer.

**Mots clés : Corse, pastoralisme, territoires, subventions, déprise, alliance**

## LISTE DES RECOMMANDATIONS

- R1.** Organiser une manifestation dédiée au pastoralisme Corse et la conclure par un appel ou une déclaration annonçant la constitution d'une Alliance ou d'une Coalition pour la re dynamisation des territoires et élevages pastoraux.
- R2.** Engager et animer, sous l'égide de l'Alliance, une réflexion prospective à l'horizon 2035-2040 sur les devenir possibles de l'élevage pastoral corse
- R3.** Placer l'augmentation de la production et la rentabilité des ateliers au cœur des objectifs stratégiques de court/moyen terme portés par l'Alliance.
- R4.** Faire, pour le court moyen/terme, dessiner par l'Alliance des objectifs précis en matière de niveau de formation, de structuration des filières et d'organisations collectives en soulignant le rôle éminent que peut jouer l'aval en la matière.
- R5.** Au delà de la promotion des outils spécifiquement pastoraux disponibles tels que les Associations Foncières Pastorales ou les Groupements Pastoraux, faire soutenir par l'Alliance les initiatives des acteurs agricoles et non agricoles destinées à favoriser l'accès au foncier et au crédit.
- R6.** Incarner l'Alliance ou la Coalition dans une forme juridique appropriée, telle que le GIP ou le GIE, et la doter d'un mandat distinguant des fonctions d'observatoire, d'études, d'appui technique et d'organisation.
- R7.** Constituer au sein de l'Alliance, une cellule opérationnelle resserrée dotée de moyens humains et financiers mobilisés, pour l'essentiel, auprès de ses membres et faisant l'objet d'une évaluation régulière.



L'élevage corse, à dominante pastorale, constitue l'un des fondements de l'identité insulaire. Occupant les espaces les plus accidentés et les moins accessibles de l'île, il est partie d'un patrimoine culturel, organisationnel, social, environnemental, culinaire... auquel les corses sont attachés et les touristes sensibles. Il est, dans le même temps, confronté à des difficultés structurelles, ayant notamment trait à l'insécurité foncière souvent attachée aux territoires qu'il contribue à mettre en valeur, à la « fermeture » progressive des zones de parcours qui accentue un déséquilibre fourrager déjà patent, au faible taux d'installation de nouveaux acteurs. Ces difficultés interrogent sur le devenir, voire la pérennité de l'élevage pastoral. Redessiner un avenir pour l'élevage pastoral corse suppose, bien évidemment, de tenir dûment compte des handicaps spécifiques auxquels il est confronté et les traiter mais, aussi voire surtout, de l'appréhender comme composante de dynamiques territoriales que construisent de nombreux acteurs ne relevant pas tous de la sphère agricole.

Ce sont les contours de cette ambition que la présente mission s'est proposée d'esquisser<sup>1</sup>.

## **1. QUELLE SITUATION POUR L'ELEVAGE PASTORAL CORSE ?**

### **1.1. L'élevage pastoral corse, comme les espaces qu'il valorise, connaît des difficultés**

La littérature décrivant l'agriculture corse, ses atouts et handicaps, son évolution est riche et abondante. Le recensement agricole de 2010 faisant suite à ceux de 2000 et 1988, les notes de conjoncture de la DRAAF, les productions de l'ODARC, les travaux sectoriels produits par les organismes techniques, le PNRC, les stratégies, plans et programmes agricole rural, pastoral émanant des services de l'État, de la collectivité territoriale corse, des organisations syndicales et professionnelles, les travaux des centres de recherche et notamment de l'INRA constituent, ainsi, autant de sources pour appréhender le secteur agricole dans son ensemble et l'élevage, en particulier, notamment en termes de couverture spatiale, de productions, d'emplois, de poids économique.

L'élevage intéresse, aujourd'hui, une SAU estimée à 170 000 ha dont près de 150 000 ha, soit 90 %, sont consacrés à la production d'herbe essentiellement via des surfaces toujours en herbe<sup>2</sup>.

L'élevage bovin, en totalité allaitant, concernait en 2010, 987 exploitations<sup>3</sup> soit une diminution de plus de 20% par rapport à 2000 mais un cheptel en légère augmentation à 76 000 unités. Il utilise 75 000 ha, essentiellement de parcours, soit 44 % de la SAU des exploitations insulaires pour une production totale estimée à près de 3000 tonnes équivalent carcasse en 2012.

<sup>1</sup> L'organisation de la mission est présentée en annexe.

<sup>2</sup> DRAAF-SRISE Corse, conjoncture agricole N°3, juill et 2013

<sup>3</sup> Les chiffres peuvent varier selon les sources et les intitulés : Dans son édition 2014 des « chiffres clés de l'agriculture Corse » l'ODARC s'appuyant sur les données transmises par les services d'Identification Pérenne Généralisée (IPG) des Chambres d'agriculture retient ainsi 1105 « détenteurs » de bovins en 2010, 1112 en 2011 et 1084 en 2012 pour des effectifs totaux de respectivement 79080, 71995 et 67740 unités.

L'évolution erratique de cette production témoigne d'une performance globale du troupeau pour le moins médiocre.

Les petits ruminants, ovins et caprins, occupaient en 2010<sup>4</sup> respectivement 496 et 263 exploitations<sup>5</sup> soit une diminution de plus de 25 % du nombre d'exploitations par rapport à 2000 mais restent le troisième secteur de production de l'île. Si le nombre de brebis mères est passé de plus de 100 000 têtes en 2000 à un peu moins de 92 000 en 2010, la taille moyenne des troupeaux s'est, globalement, accrue. Ces derniers sont, pour un quart d'entre eux, conduits en plein air intégral et les bâtiments dédiés, lorsqu'ils existent, sont généralement anciens. Le cheptel caprin a, durant la même période, légèrement crû pour représenter en 2010 plus de 31 000 chèvres. Celles-ci concernent des exploitations de plus en plus spécialisées détenant, pour deux tiers d'entre elles, des troupeaux de plus de 146 chèvres et pour un quart, plus de 200 chèvres. Leur alimentation s'appuie sur la valorisation des surfaces toujours en herbe et notamment des maquis. Les élevages de petits ruminants sont essentiellement tournés vers la production laitière destinée à l'industrie laitière pour le lait de brebis et à la fabrication de fromages fermiers pour le lait de chèvres. La collecte de lait est en baisse régulière depuis 2008<sup>6</sup>. Celle de lait de brebis qui représente près de 90 % des quantités collectées a chuté de près de 20 % au cours de la période quand celle de chèvres a enregistré une augmentation.

L'élevage porcin qui ne concernait à titre principal qu'une centaine d'exploitations en 2010 valorise en zone de montagne les châtaigneraies et chênaies. Ses produits à forte typicité font l'objet d'une transformation locale et artisanale prisée des consommateurs. Ils ne couvrent, cependant, qu'une très faible part de la demande.

Ces données brutes caractérisent un élevage extensif - même si des ateliers plus intensifs sont recensés -, concernant finalement un nombre modeste d'actifs agricoles et valorisant des espaces de parcours peu susceptibles d'être mis en valeur différemment. Elles restent, cependant, insuffisantes pour décrire une réalité complexe qui voit se manifester malaise social, problèmes fonciers<sup>7</sup>, difficultés économiques, bouleversements environnementaux que les projets de développement territoriaux ou de filières ont, jusque maintenant, beaucoup de difficultés à traiter.

## **1.2. Et pourtant, les territoires ruraux dans lesquels ces espaces s'inscrivent, restent convoités**

Car les espaces pastoraux, aujourd'hui en difficulté si ce n'est en crise, ne sont pas les seuls supports de l'activité rurale de la Corse de l'intérieur. Les territoires ruraux suscitent, en effet, des intérêts variés qui continuent à leur conférer une certaine attractivité.

---

<sup>4</sup> AGRESTE : Données Corse, Numéro 5 Juillet 2013

<sup>5</sup> L'ODARC s'appuyant sur les données IPG dénombre, pour sa part, respectivement 704 et 394 détenteurs d'ovins et de caprins en 2010, 691 et 401 en 2011 et 659 et 384 en 2012.

<sup>6</sup> La collecte totale est passée selon l'interprofession de 8382 KI en 2008 à 7186 KI en 2013.

<sup>7</sup> Selon la SAFER (Programme pluriannuel d'activité 2015-2021), le marché foncier agricole est localisé sur le littoral et n'a concerné que 1269 ha en 2013 soit une diminution de moitié depuis 2004. Ce marché quasiment figé dans les communes de l'intérieur ne favorise pas l'installation de nouveaux entrants.

- En raison de leur fonction résidentielle,

La population corse s'accroît essentiellement en raison des phénomènes migratoires mais elle reste relativement âgée. Elle s'accroît, certes, préférentiellement sur les zones littorales et les grandes aires urbaines mais ce mouvement concerne aussi les zones rurales<sup>8</sup> et de l'intérieur qui voient, au delà des retraités, de plus jeunes actifs venir ou revenir s'établir temporairement ou de façon plus pérenne dans des villages parfois très éloignés des côtes. Cette dynamique stimule le secteur de la construction mais également l'agro-alimentaire à l'image du secteur de la boulangerie qui représente, désormais, plus de 50 % des industries agro-alimentaires<sup>9</sup> de l'île.

- En raison de leur fonction récréative,

Plus de 3 millions de touristes choisissent chaque année la destination Corse. Ce tourisme est essentiellement balnéaire mais il intéresse, aussi, des adeptes du « sport nature » attirés par la richesse et la diversité des paysages et en recherche de « sevrage » urbain. Ce tourisme de l'intérieur que l'on rencontre sur les chemins de grandes randonnées et notamment sur le GR20, dans les gîtes et maisons d'hôtes, génère une activité qui si elle reste saisonnière, participe également d'une certaine revitalisation de territoires longtemps délaissés.

- En fonction de leur potentiel productif et des attentes des consommateurs,

La gastronomie corse fonde sa singularité sur des produits fortement ancrés à ses territoires. C'est notamment le cas pour les fromages et la charcuterie auxquels sont attachées de nombreuses appellations d'origine<sup>10</sup> à forte connotation pastorale. Ces produits génèrent aujourd'hui une demande locale et touristique portée notamment par l'agro-industrie et le commerce mais que n'est pas en mesure de satisfaire, et loin s'en faut<sup>11</sup>, l'offre.

- Eu égard à la richesse de la biodiversité qu'ils accueillent,

Au-delà de la gastronomie, la forêt, la biodiversité, les cours d'eau constituent, pour les territoires sous influence pastorale, des richesses à préserver et à protéger en même temps que des ressources potentiellement valorisables. L'attention que requièrent la prévention et la gestion des risques « incendies »<sup>12</sup>, l'intérêt porté aux ressources forestières encore trop modestement mobilisées pour la production énergétique ou de bois d'œuvre<sup>13</sup> sont l'illustration de cette recherche de meilleure conciliation de préoccupations différenciées.

---

<sup>8</sup> INSEE ; La Corse en bref- Edition 2014-Population

<sup>9</sup> INSEE ; les dossiers de l'économie Corse N°5

<sup>10</sup> Une appellation d'origine protégée (AOP) pour trois produits de charcuterie corse traditionnelle *Prisuttu, Coppa di Corsica, Lonzu*, un fromage le *brocciu*, et des AOC et IGP en cours d'instruction.

<sup>11</sup> Selon l'ODARC, la charcuterie produite par les éleveurs/transformateurs corse représenterait environ 1000t/an quand celle produite à partir de porcs importés dépasserait 11000t/an (les données relatives aux importations de produits finis ne sont pas disponibles). La production de viande bovine ne couvrirait, quant à elle, qu'environ 1/3 des besoins.

<sup>12</sup> Pour l'INRA (Dossiers de l'environnement de l'INRA. N°34. Juillet 2014), les dispositifs « anti incendies » développés à partir des années 80 en Corse, à l'initiative des collectivités territoriales, et qui se sont tout particulièrement attachés à exclure l'usage du feu comme instrument traditionnel d'entretien des parcours, ont profondément influencé les systèmes d'élevage pastoral.

<sup>13</sup> Selon le PADD (p53) seul 1 à 2% de la demande locale de bois d'œuvre est couverte par la production locale.

- Et bien entendu, également, compte tenu de la « rente » qu'ils génèrent,

Même si le mot « rente » doit être utilisé avec précaution, les espaces pastoraux via les aides communautaires ou nationales, génèrent des flux financiers conséquents à destination des exploitants ou des propriétaires fonciers de nature à orienter des modèles économiques et/ou déterminer des stratégies d'investissements<sup>14</sup>. La détermination avec laquelle les organisations professionnelles agricoles abordent, de façon récurrente, la question de l'éligibilité des surfaces pastorales aux aides communautaires et celle du calcul de leurs montants témoignent de la sensibilité du sujet<sup>15</sup>. Ces points sont d'autant plus importants qu'ils influencent et sont susceptibles de redessiner l'activité pastorale et/ou d'en modifier la nature. La compétition qui s'exerce, notamment sur les estives pâturées, entre bovins, ovins/caprins, voire porcins ne peut pas, par exemple, être appréhendée sans prendre en compte le montant des aides affectées à ces différents types d'élevage et en particulier de celui allant au troupeau de vaches allaitantes.

### **1.3. Et font l'objet d'interventions variées et nombreuses d'un grand nombre d'organismes souvent dotés de réels moyens**

Dans un environnement institutionnel en mouvement puisque la création d'une collectivité unique corse devrait être effective au 1er janvier 2018, nombreux sont les acteurs intervenant dans le champ pastoral. Qu'ils émanent :

- de la collectivité territoriale Corse (CTC) et de ses démembrements ; Office du Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC<sup>16</sup>) et Office de l'Environnement de la Corse (OEC<sup>17</sup>) notamment,
- des services de l'État ; Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Directions Départementales des Territoires (DDT) et Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile (SIRDPC),
- des organisations professionnelles ; Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) et Chambres d'Agriculture de haute Corse et Corse du Sud, Syndicats agricoles, Interprofession<sup>18</sup>, Groupements de producteurs, en particulier,

---

<sup>14</sup> En 2013, les aides versées au titre du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC ont représenté près de 25 millions d'euros ( 24 723 K €) dont plus de 7 millions d'euros ( 7 271 K€) ont concerné la seule Prime au Maintien du troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA). La même année les transferts au titre de l'ICHN avoisinaient 13 millions d'euros (12 965 K€). Source DRAAF

<sup>15</sup> Communiqué de presse de la Chambre Régionale d'Agriculture de Corse sur le « recul des engagements de l'Etat » en date du 16 avril 2015. [www.corsenetinfos.fr](http://www.corsenetinfos.fr)

<sup>16</sup> L'ODARC est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle de la Collectivité Territoriale Corse. Il détermine les grandes orientations du développement agricole rural et forestier de l'île. Il est agréé organisme payeur des fonds européens pour la totalité des mesures inscrites au Plan de Développement Rural de la Corse (Deuxième pilier de la PAC) et d'une partie des aides d'Etat.

<sup>17</sup> L'OEC est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle de la collectivité territoriale de Corse. Il a pour mission de déterminer les grandes orientations en matière d'environnement et de coordonner leurs déclinaisons. Il compte plus d'une centaine d'agents dont une équipe de « pastoralistes » et dispose de compétences dans le domaine agricole à travers notamment le suivi des mesures agro- environnementales « territorialisées » et de la mesure 225 relative aux paiements sylvo-environnementaux.

<sup>18</sup> Dans le domaine de l'élevage, seule l'Interprofession Laitière Ovine et Caprine de Corse (ILOOC) a, à ce stade, été reconnue par le MAAF. La filière biologique est, quant à elle, structurée en association à caractère interprofessionnelle (Interbio Corse)

- des organismes spécialisés ; Parc Naturel Régional de Corse (PNARC<sup>19</sup>), Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), des acteurs privés (laiteries, salaisonneries...),
- de la société civile et de son milieu associatif...

les stratégies, plans, programmes et projets intéressant les territoires sous influence pastorale sont légion. Ils se traduisent par une production documentaire notable, l'affectation de moyens financiers conséquents et par un ratio personnel d'appui/exploitant agricole appuyé, apparemment, élevé<sup>20</sup>.

Dans ce paysage institutionnel nourri, voire encombré, on ne peut pas, cependant, ne pas remarquer la place quasiment laissée vacante par le secteur bancaire et, par conséquent, le très faible recours aux crédits pour financer l'activité agricole. L'histoire agitée du Crédit agricole<sup>21</sup> en Corse a, à l'évidence, marqué les esprits. Elle se traduit, aujourd'hui, d'une part, par une grande timidité du secteur bancaire à investir ce secteur et, d'autre part, par la conviction chez de nombreux agriculteurs que le financement de leurs activités passe par l'auto financement mais aussi et surtout par les subventions. Cette situation ne paraît guère propice au développement d'un véritable dynamisme entrepreneurial.

#### 1.4. Dont certaines ciblent spécifiquement l'élevage pastoral

C'est, bien entendu, le cas en matière de recherche puisque le Laboratoire de Recherche sur le Développement de l'Élevage (LRDE) de l'INRA, implanté à Corte, s'intéresse depuis plus de trois décennies à l'élevage notamment pastoral, les différents facteurs influençant son évolution<sup>22</sup> et ses interactions avec les zones de parcours. Dès 1986, les chercheurs pointaient, ainsi, le rôle déterminant des primes<sup>23</sup> dans l'augmentation du cheptel bovin et dans le choix des itinéraires techniques attachés à la conduite des troupeaux. Leurs très nombreux travaux, en particulier, sur la valeur fourragère des zones de parcours<sup>24</sup> ou l'usage des feux de forêts comme pratique traditionnelle de maintien pérenne des ressources spontanées<sup>25</sup> constituent des références toujours solides susceptibles d'aider à dessiner l'action pastorale. Ils ne paraissent, cependant, avoir que partiellement influencé les politiques publiques et les interventions des organismes techniques.

<sup>19</sup> Créée en 1972, le PNRC s'étend sur plus de 350 Kha et concerne 145 communes de haute Corse et Corse du Sud. Dans le domaine agricole il intervient notamment sur les estives et la transhumance en s'attachant à renforcer la présence des bergers sur ces espaces. La charte du Parc, actuellement en cours de révision, devrait, bien évidemment, mettre l'accent sur la préservation des espaces naturels et de la biodiversité, des sites naturels et des paysages mais elle devrait, également, porter une attention toute particulière à la gestion et la valorisation durables des activités agricoles et forestières en ciblant notamment les activités liées à l'élevage.

<sup>20</sup> Hors personnels affectés dans les centres de recherche et d'expérimentation ( Centre INRA de Corte et station expérimentale d'Altiani notamment), la mission a recensé près d'une soixantaine de techniciens (bovins, ovins, caprins et porcins) relevant d'une douzaine d'organismes, intervenant directement auprès des éleveurs et de leurs regroupements pour des interventions ayant notamment trait à la production fourragère, la production de lait ou de viande, la transformation et la qualité des produits, l'organisation des producteurs. Ce recensement ne prend, bien entendu, pas en compte les personnels des administrations et des établissements ayant à connaître ou à soutenir l'élevage, notamment pastoral, mais lui apporter un appui technique spécifique.

<sup>21</sup> Assemblée nationale ; Rapport fait au nom de la Commission d'enquêtes sur l'utilisation des fonds publics et gestion des services publics en Corse. Septembre 1998.

<sup>22</sup> Santucci Pierre Analyse de la mutation du pastoralisme corse, Cahier de l'INRA 2010, 70 p 25-34

<sup>23</sup> Casabianca François, Vercherand Jean, « Effets des primes dans l'élevage corse ; un exemple d'intervention de politique agricole contrariant le développement » Actes du colloque européen : PAC régions défavorisées et protection de l'environnement, Toulouse 16-17 octobre 1986, FFSPN 1986 p 184-195

<sup>24</sup> INRA, SAD/LRDE, Rôle des parcours dans l'élevage corse, Novembre 2011

<sup>25</sup> Elevage pastoral et feu agricole en Corse :Vers la maîtrise de la tradition M. Peraudeau, P. Santucci, J.C. Paoli et R. Bouche Laboratoire de Recherche sur le Développement de l'Élevage (INRA-SAD LRDE) Quartier Grossetti, 20250 Corte, France

Ce fût le cas du Parc Naturel Régional de Corse qui créa au début des années 80 un service «agro pastoral» pour réhabiliter les zones de parcours et les placer au cœur d'une stratégie de lutte contre la déprise agricole et de prévention des incendies de forêts. Son transfert ultérieur à l'ODARC puis, plus récemment, à l'OEC a, d'une certaine façon, été le révélateur d'une hésitation des responsables territoriaux quant à la place à donner à l'élevage pastoral dans le paysage agricole et aux objectifs à lui assigner.

Dans le prolongement de réflexions portées en 2007 par la profession agricole et le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), un Plan d'Action Pastorale Corse (PAPC) a été mis en place à partir de 2008 sous l'égide de la Chambre Régionale d'Agriculture. Ses deux premières phases ; 2008-2010 et 2011-2013 ; ont conduit à établir des outils de référence et la mobilisation d'une expertise dédiée permettant de mieux cerner les atouts et faiblesses des ateliers d'élevage, notamment caprins<sup>26</sup>, d'identifier des pistes de progrès sans, cependant, que leurs apports ne permettent, à ce stade, d'enclencher une véritable dynamique de reconquête des espaces pastoraux<sup>27</sup> ; les verrous institutionnels semblant, à cet égard, avoir compté au moins autant que les contraintes techniques.

Le schéma d'accompagnement pastoral<sup>28</sup> élaboré par l'ODARC et adopté par l'Assemblée de Corse en janvier 2012 s'est attaché, pour sa part, à dépasser les réflexions et travaux associés à l'éligibilité des landes et parcours aux aides européennes et aux modalités d'attribution de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) pour promouvoir des actions concrètes en faveur du pastoralisme. Ces dernières devaient notamment concerner le foncier à travers la constitution d'associations foncières pastorales (AFP), les systèmes d'élevage via l'appui à la mise en place de cellules fourragères, la structuration des exploitations agricole et l'organisation des producteurs. Elles ambitionnaient, également, de contribuer à redynamiser les territoires en s'inscrivant dans des démarches plus concertées entre acteurs agricoles et non agricoles. Le bilan tiré de la création d'AFP et des expériences pilotes intéressant des territoires circonscrits du Nebbiu et du Taravu reste, aujourd'hui, contrasté.

### **1.5. Mais sans qu'une ou des visions de moyen/long terme ne se dessinent véritablement pour les territoires corses sous influence pastorale et les systèmes d'élevage à même de les valoriser**

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), adopté par l'assemblée de Corse en novembre 2014 a marqué l'aboutissement d'un processus engagé en 2010 et qui en trois étapes successives, a permis à la collectivité territoriale de s'accorder sur un modèle de développement, de retenir un projet d'aménagement et de développement durable

<sup>26</sup> La difficulté à mobiliser dans la durée les responsables d'ateliers bovins, ovins, caprins pour collecter et transmettre les données technico-économiques attachées au réseau de fermes de références, ne confère qu'aux seules analyses conduites sur les ateliers caprins la robustesse requise.

<sup>27</sup> Une étude en cours conduite sous l'égide du parc naturel régional de Corse recenserait actuellement 125 bergers transhumants (toutes espèces confondues) sur les estives corses dont moins d'un quart à titre de résidents .

<sup>28</sup> Collectivité Territoriale Corse, Rapport N°2012/E1 /09

(PADD), construit notamment à partir d'un diagnostic stratégique, et de le décliner, au plan territorial, à travers un schéma d'aménagement du territoire (SAT). Cet important travail d'analyse, de prospective, de réflexion trace des orientations pour la Corse pour les deux prochaines décennies en accordant une place notable aux activités agricoles et forestières et en s'intéressant spécifiquement aux zones de montagne. Il ne dessine, cependant, pas de véritable vision du pastoralisme Corse à l'horizon 2035/2040 tout en soutenant, cependant, sa préservation.



## 2. QUELLE NOUVELLE AMBITION POUR L'ELEVAGE PASTORAL CORSE ?

Le précédent constat pourrait conduire à questionner la pertinence d'une intervention spécifique en faveur de l'élevage pastoral. De l'avis de la mission, celle-ci est réelle.

D'une part, parce qu'au regard d'une demande forte et soutenue en produits d'origine pastorale existe un potentiel de production apparaissant largement sous-exploité.

D'autre part, parce que la performance globale des dispositifs d'accompagnement actuellement à l'œuvre pour la soutenir, paraît pouvoir être améliorée.

Enfin, parce que les différentes familles professionnelles ayant à connaître de cette activité pastorale semblent le souhaiter.

Toute intervention en faveur de l'élevage pastoral gagnera, cependant, à s'appuyer sur quelques pré-requis.

### **2.1. Une action déterminée en faveur du pastoralisme ne pourra être conduite que si elle est pensée et soutenue par la communauté des acteurs concernés**

Le traitement des difficultés auxquelles l'élevage pastoral est aujourd'hui confronté, implique de nombreux acteurs scientifiques, techniques, institutionnels, financiers, professionnels... dont les interventions sont étroitement articulées et ne peuvent guère être hiérarchisées. Confier arbitrairement à l'un d'entre eux, la responsabilité de coordonner les actions à même de redynamiser l'activité et l'élevage pastoral, risque, selon la mission, beaucoup plus de favoriser la constitution d'une coalition des réticents et mécontents que d'atteindre l'objectif recherché. Elle n'est donc pas, à ce stade, favorable à la création, ex nihilo, d'un nouveau service dédié à placer sous la tutelle d'un organisme particulier. Elle considère, en revanche, que la formation d'une alliance ou d'une **CO**alition pour la **Red**ynamisation des **Territoires et Elevages Pastoraux** (CORTE-P) est indispensable pour enclencher une dynamique vertueuse à même de répondre aux défis que ces territoires et secteurs d'activités vont devoir affronter.

Evoquer une telle alliance ou coalition c'est, bien entendu, parier sur la capacité des différents acteurs concernés à dépasser leurs différences, leurs postures, leurs clivages pour se mettre au service d'une ambition véritablement partagée. De l'avis de la mission ce pari mérite d'être tenté.

La constitution de cette alliance ou coalition ne pourra, cependant, ni être imposée ni être improvisée. Pour la rendre possible, la mission estime que dans le prolongement des assises de l'élevage organisées par la Chambre Régionale d'Agriculture fin 2014, il serait pertinent de programmer une manifestation spécifique consacrée à l'élevage pastoral corse et à sa contribution aux dynamiques territoriales. Elle pourrait, compte tenu de l'exposition de ce secteur d'activités aux risques climatiques, également s'inscrire dans la perspective ou la suite de la prochaine COP 21.

Tenue sur un ou deux jours dans un lieu « neutre », académique par exemple, cette rencontre aurait, certes, pour objet d'échanger sur la situation du pastoralisme et sur les voies et moyens de le redynamiser mais elle serait également, voire surtout, l'occasion d'afficher un front, si possible uni, des acteurs concernés en faveur d'une ambition pastorale et, par conséquent, par leur engagement, pour la mettre en œuvre, à se constituer en « Alliance » ou « Coalition ».

Cet engagement, à durée d'abord déterminée, qui pourrait au cours d'une première phase couvrir, par exemple, l'actuelle période d'engagement de la PAC, devrait prendre un caractère solennel. Il pourrait s'incarner dans un « un appel » ou une « déclaration » commune ad hoc, endossée par ses promoteurs et dont la teneur devra avoir fait l'objet d'échanges préalables approfondis et donc d'une préparation minutieuse. Cet appel ou déclaration aurait pour vocation à servir de référence quasi « politique » aux travaux ultérieurs de l'Alliance. Il devra faire l'objet d'un réexamen au terme de la période d'engagement.

**R1.** Organiser une manifestation dédiée au pastoralisme Corse et la conclure par un appel ou une déclaration annonçant la constitution d'une Alliance ou d'une Coalition pour la redynamisation des territoires et élevages pastoraux.

## **2.2. L'action pastorale doit être raisonnée en référence à une vision de moyen, long terme et s'inscrire résolument dans des dynamiques territoriales**

Le manque de travaux prospectifs pour éclairer la décision politique apparaît, pour ce qui concerne le secteur agricole corse et tout particulièrement sa dimension pastorale, patent. Il l'est d'autant plus que ce territoire est, pour ce qui concerne le devenir des espaces ruraux éloignés des zones littorales, confronté à de véritables problématiques de développement.

Penser le pastoralisme et sa place dans la géographie et la société corse à l'horizon 2035-2040 relève donc de l'urgence. Cet exercice, à engager sous l'égide de l'Alliance, pourrait, pour la construction de ses différents scénarios, intégrer des hypothèses relatives :

- à l'évolution de la demande et des marchés,
- au devenir des aides directes ou indirectes à la production avec, en particulier pour celles émanant de l'Union européenne, des hypothèses de maintien, de diminution graduelle ou drastique,
- à la prise en compte des premiers effets du changement climatique,
- aux surfaces à mettre en valeur,
- aux taux de couverture des besoins alimentaires à satisfaire,
- au nombre d'actifs à employer...

Il contribuerait à dessiner plusieurs futurs pour ce pastoralisme et aiderait à nourrir la réflexion puis la décision politique quant à la vision d'avenir à retenir.

Un tel exercice ne pourra, bien évidemment, pas être conduit par les seuls acteurs du secteur agricole. Il devra intégrer celles et ceux contribuant aux dynamiques territoriales ; édiles, représentants des différents secteurs économiques, acteurs institutionnels et s'appuyer sur des outils faisant références<sup>29</sup>.

Il devrait être engagé sans tarder pour pouvoir être mis en débat devant la nouvelle assemblée de la collectivité territoriale unique.

**R2.** Engager et animer, sous l'égide de l'Alliance, une réflexion prospective à l'horizon 2035-2040 sur les devenirs possibles de l'élevage pastoral corse

### **2.3. L'action pastorale doit, pour le plus court terme et notamment la période 2015-2020, mettre l'accent sur l'amélioration de la production, la rentabilité des ateliers, la création d'emplois et se montrer écologiquement exemplaire**

L'action pastorale et ses déclinaisons dans le secteur de l'élevage devront impérativement mettre en avant la nécessité d'améliorer la production.

C'est la spécificité du marché qui, en premier lieu, l'impose.

La demande locale mais aussi touristique, soutenue en produits à forte typicité plaide pour une contribution locale accrue à la couverture des besoins. Qu'il s'agisse des produits laitiers ou charcutiers la production locale ne satisfait, en effet, que partiellement les besoins et elle n'est que timidement présente sur les marchés extérieurs. Il en est de même pour la production de viande bovine qui ne répond qu'à peine, à un tiers de la demande. Cette réalité se traduit par d'importants flux d'importations d'animaux ou de lait pour la transformation locale voire de produits déjà transformés. Elle s'accompagne même et paradoxalement, notamment s'agissant des agneaux de lait<sup>30</sup>, d'exportations d'une partie de la valeur ajoutée potentielle des productions locales.

De l'avis de la mission, l'accent mis au cours des dernières années sur la reconnaissance de signes de qualité a indéniablement conduit à inscrire une origine « corse » dans le paysage alimentaire insulaire. Il n'a, en revanche, guère influencé le solde des flux d'échanges de produits alimentaires entre la Corse et l'extérieur puisque celui ci continue de se dégrader.

<sup>29</sup> A l'image de la méthode de prospective territoriale « *Imagine* » développée par le Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée.

<sup>30</sup> Les agneaux de lait nombreux en fin d'année sont exportés en vif vers la Sardaigne pour y être transformés puis acheminés vers le marché romain. Ce sont donc ces acheteurs qui captent l'essentiel de la valeur ajoutée constituée le long de la chaîne de valeurs

C'est donc sur l'augmentation de la production tant fermière que des apporteurs fournissant le secteur industriel qu'il va convenir de mettre l'accent en ciblant, d'une part, l'accroissement de la production moyenne de lait ou de viande produite par animal et par an mais également, et d'autre part, l'installation d'un plus grand nombre de jeunes agriculteurs dans le secteur de l'élevage et la taille des troupeaux.

Mais c'est, aussi, la segmentation de l'offre qui peut la favoriser.

Les productions laitière et charcutière s'organisent autour de deux grandes filières : une filière fermière qui s'agissant tout particulièrement de la production fromagère des élevages caprins, fait l'objet d'une transformation à la ferme puis d'une distribution à travers des circuits courts et d'une filière plus « industrielle » où des unités de transformations laitières ou charcutières sont en relation avec des réseaux d'apporteurs.

La production de viande bovine relève, quant à elle, moins de deux filières distinctes que de deux rapports des détenteurs d'animaux à la production. Pour les ateliers spécialisés, il s'agit de maximiser la production fourragère et d'optimiser la conduite des troupeaux pour améliorer la rentabilité des ateliers et le rendement carcasse des animaux. Pour nombre de détenteurs pratiquant un élevage dit extensif, il s'agit d'avantage d'optimiser financièrement les opportunités offertes par les différents dispositifs d'aide européenne.

Les deux filières « fermière » et « industrielle » affichent des performances globalement modestes en terme de production. Les services du contrôle laitier assuré par les chambres d'agriculture observent, par exemple, une stagnation - autour de 120 l - de la production moyenne de lait par brebis et par an alors qu'ils évaluent son potentiel à près de 180 l. Si la transformation fermière de la production laitière ovine et caprine permet, de même, d'améliorer très sensiblement la valorisation moyenne du litre de lait produit, le potentiel fourrager des parcours utilisés par les troupeaux apparaît largement sous exploité et, en conséquence, le plein potentiel de production des animaux peine à s'exprimer.

Il reste que c'est la rentabilité des ateliers qui, in fine, favorisera cette évolution.

L'excédent brut d'exploitation des ateliers ovins et caprins, et ceci quelles que soient les filières retenues, se situait en 2013<sup>31</sup> au delà de 46 K€ mais en intégrant un niveau de subvention d'exploitation proche de 35 K€. Il permettait de dégager un revenu agricole supérieur à 20 K€ largement supérieur à la moyenne française pour des spéculations équivalentes. La sensibilité du revenu aux variations du montant des subventions interroge, cependant, sur la rentabilité réelle des ateliers et plaide pour que celle ci constitue l'objectif premier des stratégies d'appui.

**R3.** Placer l'augmentation de la production et la rentabilité des ateliers au cœur des objectifs stratégiques de court/moyen terme portés par l'Alliance.

<sup>31</sup> Source : Réseau d'Etudes Statistique Agricole Corse (RESAC), «Référentiel technico économique Région Corse 2012 ».

## **2.4. La redynamisation de l'élevage pastoral suppose un haut niveau de technicité et de qualification des producteurs, une réelle structuration des filières et une reconnaissance du rôle éminent que peut jouer l'aval en la matière**

L'élevage pastoral, la valorisation optimale et dans des conditions économiques et écologiques satisfaisantes du potentiel fourrager des parcours que celui ci utilise, appellent un niveau de technicité allant, vraisemblablement, bien au delà de celui accessible via les formations classiques dispensées par le système de formation professionnel agricole traditionnel. C'est en tout cas ce qu'affirment avec force tant les services d'appui technique que nombre de formateurs. C'est un accompagnement suivi et de haut niveau qui devra donc être proposé dans la durée aux éleveurs et notamment aux jeunes installés titulaire du seul BPREA<sup>32</sup>. Dans cette perspective, les services chargés du Conseil agricole ne pourront s'exonérer d'une remise à plat du contenu et des modes de transmission de leurs messages aux éleveurs. On ne peut pas, en effet, ne pas s'interroger sur le finalement peu d'effets et d'impacts sur la performance globale des troupeaux, des nombreuses fiches techniques, souvent de très bonne qualité, produites par ces services. Qu'il s'agisse des guides sur la création et la gestion des prairies en Corse, des fiches relatives aux principales espèces consommées par les ruminants, des conseils pour utiliser au mieux les surfaces fourragères, la documentation technique disponible apparaît abondante même si elle est parfois datée<sup>33</sup>, articulée avec les questions à traiter mais finalement peu appropriée par les premiers concernés ; les éleveurs.

Mais au delà, c'est bien l'approche de l'activité agricole qu'il conviendra de réexaminer. Car si l'acte de production reste majoritairement individuel, l'absence de regroupement pour ce qui concerne la gestion des parcours et notamment des estives, l'achat de matériel<sup>34</sup>, la transformation, la recherche de débouchés commerciaux ne paraît pas de nature à faciliter la recherche d'une plus grande performance technique et économique des ateliers. L'appui technique apporté par la Société Fromagère Corse (SFC) à ses apporteurs constitué en groupement (Groupement des Producteurs Corses de Roquefort -GPC) illustre, a contrario<sup>35</sup>, les bénéfices possibles d'une approche plus intégrée des chaînes de valeurs et d'une stratégie de filière. Sans constituer un modèle, cet exemple pourrait inspirer les réflexions de celles et ceux encore rétifs à toute approche collective. Il pose également la question de la capacité de l'aval, sous ses différentes formes, privées ou collectives, à contribuer à l'organisation et la structuration des filières de production.

De l'avis de la mission les filières dites « fermières » plus présentes dans les zones de montagne et par conséquent plus pastorales que les filières « industrielles » méritent, à ce titre, une attention particulière. La production fromagère est, par exemple, marquée par une grande hétérogénéité en termes de qualité mais aussi de présentation, une saisonnalité forte et souvent déphasée par rapport au pic de demande, une perte de savoirs-faire en particulier au regard de la gestion des

---

<sup>32</sup> L'ODARC en a fait une priorité et prévoit, à cette fin, de mobiliser des fonds du PDRC.

<sup>33</sup> C'est notamment le cas des différentes plaquettes éditées par l'ODARC en 2004 avec le concours financier de l'OEC

<sup>34</sup> La tentative de l'ODARC de promouvoir des CUMA en Corse s'est soldée par un échec retentissant.

<sup>35</sup> La production moyenne des adhérents au groupement qui bénéficient d'un appui technique de la SFC est plus de 30 % supérieure à la moyenne insulaire

parcours, un défaut d'organisation néfaste à la conquête de nouveaux marchés<sup>36</sup>. Elle requiert une véritable stratégie de filière prenant en compte les spécificités de ses différents segments. Celles de l'amont, bien entendu, pour que la production soit plus régulière, plus abondante mais toujours typée et de qualité égale. Celle de l'aval, aussi, et notamment de la distribution afin que les produits s'ouvrent à de nouveaux référencements. Ces démarches ne pourront à l'évidence relever d'initiatives seulement individuelles. Elle appelleront des projets collectifs qui pourront s'incarner dans les formes associatives ou coopératives classiques mais, également, emprunter des voies plus novatrices à l'image de celles ouvertes par les Groupements d'Intérêt Economique et Ecologiques (GI2E) tels que prévus par la récente loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt<sup>37</sup>.

Et ce qui vaut pour la production fromagère vaut aussi pour la transformation charcutière. Les AOP relatives aux produits charcutiers ne concernent finalement que peu d'éleveurs et qu'une très faible part du marché. Elles nourrissent également les mécontentements voire ressentiments de celles et ceux qui n'ont pas fait le choix de la race locale pour développer leurs ateliers et qui pourtant transforment et commercialisent localement. C'est donc moins d'un conflit entre partisans de tel ou tel signe de reconnaissance dont le secteur a besoin<sup>38</sup> que d'une approche plus concertée pour satisfaire les besoins des différents marchés<sup>39</sup>. Là aussi les GI2E pourraient servir de socle à des démarches plus partagées.

Reste enfin la question de l'élevage bovin. L'élevage bovin extensif utilisateur de parcours semble plus consister en la divagation d'animaux, laissés libres de trouver leur alimentation, que d'une activité organisée et conduite selon un itinéraire technique clairement identifié. Si la détention d'animaux reste, cependant, prisée c'est qu'ils génèrent des revenus beaucoup plus liés au montant des primes qui leurs sont attachés qu'à leur productivité. Cette situation qui illustre, d'une part, les effets pervers d'un découplage systématique des aides et de la production et exacerbe, d'autre part, les conflits d'usage entre utilisateurs différents des mêmes espaces et des ressources fourragères qui s'y trouvent, ne trouvera, faute d'accord sur de nouvelles modalités d'attribution de la PMTVA, d'issue favorable que dans un dialogue construit entre acteurs. Les associations foncières pastorales, les groupements pastoraux, les GI2E pourraient en faciliter l'émergence.

**R4.** Faire, pour le court moyen/terme, dessiner par l'Alliance des objectifs précis en matière de niveau de formation, de structuration des filières et d'organisations collectives en soulignant le rôle éminent que peut jouer l'aval en la matière.

<sup>36</sup> Ce constat est notamment porté par l'Association Régionale de Défense et de Promotion des Fromages Corses (ARDPFC)

<sup>37</sup> LOI n°2014-1170 du 13 octobre 2014

<sup>38</sup> Les échanges souvent vifs entre les tenants de la seule reconnaissance des AOP et ceux favorables à la mise en place d'un label rouge ouverts aux éleveurs et transformateurs de races importées en témoignent.

<sup>39</sup> Voir notamment la synthèse des travaux de la Commission « qualité et valorisation des produits » des assises de l'élevage des 30 et 31 octobre 2014.

## 2.5. L'action pastorale devra se traduire par des interventions fortes en matière d'accès au foncier et au crédit

Le verrou foncier en freinant l'investissement est souvent considéré comme le principal obstacle au développement d'un élevage pastoral plus dynamique et performant. Si la réalité du morcellement de ce foncier, la difficulté à en retrouver les propriétaires, les réticences des propriétaires identifiés à l'aliéner<sup>40</sup> sont incontestables, ceci ne suffit pas, de l'avis de la mission, à expliquer le marasme global de l'élevage pastoral. Car en la matière des solutions existent sans que toutes aient été complètement explorées en Corse<sup>41</sup>. De surcroît, nombreuses sont les terres dont les propriétaires privés autorisent la mise en valeur sans baux formalisés ou dont les propriétaires publics, à l'image des communes, réservent l'usage en observant l'évolution de la demande en terrains constructibles. C'est donc moins la disponibilité des terres qui pose problème que les conditions de leur mise en valeur.

L'ODARC, dans ce contexte, a retenu de privilégier la mise en place d'Associations Foncières Pastorales et installé, à cette fin, une cellule foncière et forestière doté de quatre agents permanents. Au regard d'un objectif affiché de création d'une trentaine d'AFPs, le bilan mitigé actuellement observé est, selon l'ODARC, directement lié au degré d'implication des édiles dans la mise en œuvre de ces opérations ; les réussites paraissant, surtout, enregistrées lorsque les maires acceptent d'intégrer une partie de leurs terrains communaux dans l'AFP. C'est dire l'importance d'une sensibilisation forte des maires quant au rôle de l'agriculture et de l'élevage dans la dynamisation des territoires qu'ils administrent et de leur association étroite aux projets qui les concernent.

Si l'ODARC accompagne la mise en place des AFPs par des financements adaptés, le financement des différents investissements attachés à ce type d'organisation, notamment pour ce qui concerne les clôtures, les bâtiments..., ne peut relever des seules subventions. Ce sont donc aussi aux exploitants à supporter une partie des risques et, par conséquent, des coûts liés à leur activité. Le respect de ce principe indissociable de l'entrepreneuriat suppose que face à une demande à réactiver existe une offre de crédits portée par des institutions financières généralistes ou dédiées. La mission n'a pas exploré au fond ce dossier mais les acteurs de l'élevage pastoral lui ont confirmé que la timidité du secteur bancaire à intervenir en leur faveur était une contrainte réelle qu'il convenait de traiter.

**R5.** Au delà de la promotion des outils spécifiquement pastoraux disponibles tels que les Associations Foncières Pastorales ou les Groupements Pastoraux, faire soutenir par l'Alliance les initiatives des acteurs agricoles et non agricoles destinées à favoriser l'accès au foncier et au crédit.

<sup>40</sup> L'étroitesse du marché et le faible volume des transactions ne facilitent pas l'interprétation des données disponibles. Le prix à l'hectare de terre labourable (plutôt que de moyenne on retient en Corse la notion de « dominante ») était en 2013 voisin de 4500€ et celui de maquis voisin de 2500€. Agreste Corse ; « valeur vénale des terres agricoles en 2013 », octobre 2014.

<sup>41</sup> Au delà des Associations Foncières Pastorales qui vont l'objet d'un programme spécifique de l'ODARC, les Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers (AFAF), la procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous exploitées sont des outils apparemment peu mobilisés.

## **2.6. L'Alliance ou la Coalition dédiée au pastoralisme devra s'incarner dans une forme juridique appropriée et être dotée d'un mandat clair et compté dans le temps**

L'alliance ou la coalition n'aura de force et d'influence que si elle est incarnée dans une forme juridique appropriée. De l'avis de la mission, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) et le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) constituent des voies à explorer car leurs gouvernances sont pensées pour permettre à différentes familles d'acteurs de s'exprimer. Ils respectent la singularité des différentes catégories de membres, autorisent leur participation à la gouvernance de l'organisation sous plusieurs formes, ils retiennent la notion de collègues qui peuvent être représentés dans les organes de décision. Mais quelle que soit sa forme juridique, il sera important, de l'avis de la mission, que l'alliance ou la coalition se présente non comme une structure nouvelle suppléant ou venant en concurrence d'organismes déjà existants mais bien comme le creuset d'une ambition collective portée par une communauté d'acteurs désireux de dépasser leurs antagonismes avérés ou potentiels.

A cette fin, l'adhésion à l'alliance ou à la coalition devrait emporter un certain nombre d'obligations au premier rang desquelles devrait, bien entendu, figurer celle de contribuer à faire vivre et soutenir son mandat.

De l'avis de la mission, celui-ci pourrait au moins comporter :

- Une dimension « observatoire » afin de caractériser et documenter la réalité de l'élevage pastoral corse ainsi que les formes de ses différentes déclinaisons. De nombreuses informations ayant trait au pastoralisme sont en effet, aujourd'hui, disponibles, mais celles-ci sont dispersées, non consolidées, non homogènes et ne permettent ni d'en donner une image fidèle ni de suivre son évolution. L'observatoire devra donc s'attacher à définir un jeu de données à recueillir, les sources susceptibles de les fournir, les modalités et fréquences de leur collecte. Il pourra, le cas échéant, faire l'inventaire des données manquantes et proposer des protocoles pour y avoir accès. Il s'attachera, par ailleurs à définir et construire les indicateurs à même de cerner les différentes facettes du pastoralisme.
- Une dimension « études et prospective » afin d'actualiser et enrichir les référentiels d'exploitations, proposer des objectifs ambitieux de productions, réaliser des analyses économiques et contribuer aux travaux prospectifs à engager. S'appuyant notamment sur les données de l'observatoire mais aussi d'autres sources, ce pôle d'activités s'attachera à organiser ses travaux en cohérence avec ceux conduits par les réseaux dédiés au pastoralisme.
- Une dimension « appui technique » afin de valoriser les travaux effectués par les organismes de recherche, proposer aux éleveurs des trajectoires de changement et les aider à s'y engager. Il s'agira notamment de dépasser l'approche par filière de production qui généralement caractérise l'appui technique pour l'inscrire dans une approche plus territoriale ou l'analyse des sols, les bilans fourragers, l'analyse de risques, la caractérisation des chaînes de valeurs, les processus qualité seront, notamment, examinés.

- Une dimension « organisationnelle » pour favoriser la constitution de regroupements professionnels puis organiser une communication pertinente sur la place, les atouts et le potentiel du pastoralisme Corse. Les activités correspondantes, essentielles pour conduire une action de plaidoyer à destination des élus locaux mais aussi des autres décideurs concernés par le devenir du pastoralisme et des citoyens, ne seront efficaces qu'en étant diligentées par une profession plus structurée, mieux organisée. Ce mandat devra, au terme de la période d'engagement des membres de l'alliance, faire l'objet d'une évaluation.

**R6.** Incarner l'Alliance ou la Coalition dans une forme juridique appropriée, telle que le GIP ou le GIE, et la doter d'un mandat distinguant des fonctions d'observatoire, d'études, d'appui technique et d'organisation.

## **2.7. L'alliance ou la coalition pourra s'appuyer sur une cellule opérationnelle constituée par redéploiement de moyens humains et financiers de ses membres**

Au delà de ses organes de gouvernance ; assemblée générale<sup>42</sup>, bureau, l'Alliance pourrait constituer une cellule opérationnelle non pour se substituer aux attributions et responsabilités de ses membres ; mais pour porter l'ambition pastorale collective et favoriser la mise en œuvre des différents termes de son mandat.

De l'avis de la mission, cette cellule gagnerait à être formelle plus que virtuelle<sup>43</sup>. Elle pourrait se mettre en place d'abord par redéploiement d'une partie des personnels des membres de l'Alliance ayant, aujourd'hui, à connaître des activités pastorales. Ces derniers n'y ont pas semblé défavorables<sup>44</sup> puisqu'ils sont sensibles à une mise en œuvre plus collective de leurs missions, disposent pour la plupart de l'expérience et des qualifications requises, se connaissent pour se croiser régulièrement sur le terrain ou dans des réunions.

Les effectifs à mobiliser seront, bien entendu, corrélés au mandat adopté mais, dans une première phase, la mobilisation d'une équipe de 6-7 personnes soit environ 10 % des effectifs techniciens réputés suivre les questions d'élevage et/ou de pastoralisme au sein des membres potentiels de l'Alliance, paraîtrait raisonnable. Leurs moyens de fonctionnement pourraient être couverts par une contribution annuelle des membres<sup>45</sup> éventuellement complétée par des ressources additionnelles sollicitées, par exemple, dans le cadre du plan d'avenir 2015-2018 pour la Corse.

<sup>42</sup> L'Assemblée générale de l'Alliance devra constituer son organe de gouvernance suprême. Elle pourra déléguer une partie de ses attributions à un bureau ou ses différents collèges devront être représentés.

<sup>43</sup> Une cellule virtuelle serait constituée de techniciens restant attaché à leur institution d'origine mais chargé de responsabilités particulière au sein de l'Alliance.

<sup>44</sup> Lors des travaux par « famille professionnelles » organisés par la mission le 16 avril 2014 à Corte, les débats ont fait ressortir un intérêt pour des échanges accrus entre organismes et des approches plus concertées.

<sup>45</sup> Celle ci devrait au moins correspondre au coût estimé de fonctionnement dans leur organisme d'origine des agents transférés.

L'animation de cette cellule pourrait être assurée par un responsable choisi pour sa neutralité et son indépendance vis à vis de tous les membres de l'Alliance et dont l'itinéraire professionnel devra garantir une compétence avérée en matière de pastoralisme de même qu'une réelle distance vis à vis des questions corses. La prise en charge de cette expertise pourrait, le cas échéant, être sollicitée auprès de partenaires extérieurs à l'Alliance.

Les activités de cette cellule devront faire l'objet d'une évaluation externe tous les deux ans afin d'apprécier la réalité de son action, les résultats obtenus et, en s'appuyant sur des indicateurs construits à cet effet, leurs contributions aux objectifs affichés notamment en termes d'amélioration de la production et de la rentabilité des ateliers, de formation et d'organisation des producteurs. Cette évaluation sera également l'occasion d'apprécier l'adéquation des moyens mobilisés aux résultats obtenus.

**R7.** Constituer au sein de l'Alliance, une cellule opérationnelle resserrée dotée de moyens humains et financiers mobilisés, pour l'essentiel, auprès de ses membres et faisant l'objet d'une évaluation régulière.

## **CONCLUSION**

Le pastoralisme corse est en crise et la référence constante au pastoralisme dans la construction de l'identité insulaire ne suffira pas, à elle seule, à la régler.

C'est d'une vision de long terme de la place de l'agriculture dans le développement insulaire et tout particulièrement de celle de son élevage dans les territoires éloignés des zones littorales dont, de l'avis de la mission, les responsables insulaires ont besoin. Ce sont également des modalités d'interventions moins atomisées et par conséquent plus mutualisées qu'ils gagneraient à mettre en place en ayant en permanence à l'esprit que l'activité agricole relève d'abord de l'entrepreneuriat, qu'elle n'est pas exempte de risques, que les formes collectives de production, de transformations, de commercialisation sont de nature à minimiser ces risques et que leur couverture ne relève pas de la seule puissance publique mais qu'elles ont vocation, aussi, à être supportée par des institutions privées au premier rang desquelles figurent les institutions financières.

C'est fort de la conviction qu' il n'y aura pas de sortie de crise du pastoralisme corse sans adhésion d'une communauté d'acteurs à un projet collectif, à dimension politique indéniable, que la présente mission a retenu de proposer la constitution d'une « Alliance des ambitions » plus que soutenir la création d'un nouveau service technique dédié.

Les débats sur la constitution d'une collectivité territoriale unique, ses conséquences organisationnelles et territoriales devraient dans les prochains mois et à juste titre mobiliser les esprits. Ils pourraient de l'avis de la mission être, aussi, l'occasion de redessiner une ambition pour le pastoralisme corse. Le présent rapport, s'il y contribue, aura fait oeuvre utile.

**Henri-Luc THIBault**

## **ANNEXES**

# Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE MINISTRE,  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

CI 725767

à 30 JAN, 2015

Monsieur le Vice-Président  
Conseil Général de l'alimentation  
de l'agriculture et des espaces ruraux

Objet : Mission CGAAER – mise en place d'un service d'action pastorale en Corse

Je souhaite que le CGAAER puisse conduire une étude en vue de mettre en place un service d'action pastorale en Corse.

L'élevage corse est à dominante pastorale. Dans l'objectif de consolider et de développer cette activité économique importante, plusieurs enjeux méritent d'être approfondis en vue de fournir un appui aux éleveurs pour y répondre. Il s'agit en particulier de l'amélioration de l'autonomie fourragère par une meilleure mise en valeur des espaces et par une meilleure complémentarité entre plaine et montagne, dans un contexte où les productions fourragères et céréalières de l'île ne couvrent que 20% à 40% des besoins de l'élevage. Il s'agit aussi de l'amélioration des structures d'élevage et de la reconquête des espaces pastoraux de parcours.

Cela suppose notamment de développer des actions d'organisation des filières économiques, d'animation et d'appui technique auprès des éleveurs, et de renforcer la recherche appliquée et la diffusion de ses résultats auprès des éleveurs.

La question de la gestion du foncier et de l'aménagement de l'espace est également intimement liée à ces enjeux, avec l'objectif que les éleveurs puissent acquérir progressivement une meilleure maîtrise de leur foncier. Dans un contexte particulier en Corse avec à la fois un mitage important du foncier et une forte pression foncière qui constituent une menace pour le maintien et le développement de l'élevage, tous les outils existants pour la mobilisation et la maîtrise foncière devraient pouvoir être mobilisés. Le développement de nouveaux outils semblerait également pertinent.

Sur toutes ces questions, un regard particulier devra être jeté sur l'installation de nouveaux agriculteurs.

.../...

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP – Tél : 01 49 55 49 55

Différentes actions existent déjà sur ces sujets, conduites notamment par les chambres d'agriculture ou les collectivités territoriales. Il s'agira d'en dresser un bilan et de voir comment elles pourraient être mieux organisées. De façon plus générale, les politiques publiques en faveur du pastoralisme mériteraient d'être mieux articulées.

L'objectif, à confirmer par la mission, serait de mettre en place un service d'action pastorale. Des recommandations sur ce point sont attendues, tant sur les actions à conduire par ce service d'action pastorale, que sur sa gouvernance pour aboutir à un agenda partagé par l'ensemble des acteurs concernés et permettant de mobiliser les différentes compétences de façon coordonnée. Un calendrier et une estimation des besoins financiers seraient bienvenus. Le lancement d'une expérience pilote sur un territoire déjà assez avancé est une option qui pourrait être étudiée.

Je vous demande donc de mobiliser un ingénieur général sur cette mission, dont je voudrais pouvoir disposer des conclusions dans un délai de 3 mois. Des visites sur place pour prendre la mesure des spécificités du terrain et pour rencontrer les acteurs concernés me semblent indispensables.



Stéphane LE FOLL

## **Annexe 2 : Organisation de la mission**

La démarche retenue pour conduire cette mission et dessiner l'ambition qui s'y attache, s'est organisée en trois phases.

### **Phase 1 : Elaboration d'une note de cadrage**

S'appuyant sur la lettre de saisine du ministre au CGAAER, des entretiens avec différents acteurs professionnels et institutionnels impliqués dans la promotions de l'élevage pastoral Corse et tirant les enseignements d'une visite ministérielle sur place les 12 et 13 février 2015, une note de cadrage précisant les enjeux de la mission, les principales questions à traiter, le calendrier de sa réalisation et la nature de ses « délivrables » a été élaborée et soumise, pour accord, au commanditaire.

### **Phase 2 : Entretiens et travaux avec les différents acteurs concernés**

Les éléments de réponses aux questions à traiter ont été apportés à travers des entretiens qui conduits :

-à titre individuel, avec les principaux acteurs du développement des territoires pastoraux corses et du secteur de l'élevage, d'une part, en marge, du salon international de l'Agriculture de Paris, d'autre part, à l'occasion d'un déplacement en Corse du 4 au 14 mars 2015. A l'issue de cette première série d'entretiens a été établi un premier diagnostic de la situation actuelle des territoires sous influence pastorale et de l'élevage qui s'y pratique, des demandes s'adressant à ces territoires et aux acteurs qui les mettent en valeur ainsi que des visions qui les concernent.

- A titre plus collectif avec les acteurs d'une même sphère d'influence ou d'action ; services de l'Etat, acteurs territoriaux, organisations professionnelles agricoles, secteur de l'aval agricole... au cours d'une seconde mission organisée du 14 au 17 avril 2015. Celle-ci a été l'occasion de tester de premières orientations construites à partir des entretiens individuels et de dessiner les contributions possibles de l'élevage pastoral aux dynamiques territoriales pour la période 2015-2020 et la mobilisation des outils disponibles pour y parvenir.

### **Phase 3 : Finalisation du rapport**

Un rapport s'attachant à répondre aux principales questions mises en avant dans la note de cadrage et traitant - notamment au titre de l'adaptation des outils actuellement disponibles pour favoriser une meilleure contribution de l'élevage aux dynamiques territoriales - de la pertinence de constituer un service d'action pastorale, a été établi et, conformément au calendrier établi finalisé la première semaine de mai 2015.



### Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées et/ou interviewées

Nom Prénom	Organisme	Fonction
<b>Moulinier Alain</b>	CGAAER	Président de la section "économie, filières et entreprises"
<b>Slattery Sybille</b>	DGPAAT/SFRC/SDDRC	Responsable au Bureau de l'aménagement des territoires et du développement agricole
<b>Serrec Karine</b>	DGPAAT/ SFRC/SDDRC	Chef du bureau du développement rural et des relations avec les collectivités
<b>Guesdon Nathalie</b>	DGPAAT/SSADD/SDBE	Responsable au Bureau du foncier et de la biodiversité
<b>Maurer Luc</b>	MAAF/CABINET	Conseiller technique du Ministre chargé de la PAC, du développement rural, du foncier, de l'installation des nouveaux agriculteurs et de l'agriculture biologique
<b>Legiard Jean-Pierre</b>	Association française pastorale	Président
<b>Aumasson Patrick</b>	CGAAER	Membre, IGPEF
<b>Dimanche Marc</b>	CERPAM	Directeur du Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)
<b>Gouello Loïc</b>	CGAAER	Président de la section « mission d'inspection générale et d'audit »
<b>Lejeune Hervé</b>	CGAAER	Membre, IGA
<b>Lobjoit Ivan</b>	DRAAF Corse	Directeur
<b>Malezieux Sylvie</b>	DRAAF Corse	Directrice-adjointe
<b>Cheoux-Damas Loïc</b>	DRAAF Corse	Chef de service
<b>Spitz Noël</b>	DRAAF Corse	Chargé de mission foncier agricole
<b>Hoeffler Guillaume</b>	DRAAF Corse	Chef du service régional FranceAgriMer
<b>Delsol Cécile</b>	DRAAF Corse	Cheffe du service régional d'information statistique et économique
<b>Hammann Florence</b>	DRAAF Corse	Adjointe à la cheffe du service régional d'information statistique et économique
<b>Dormoy Martine</b>	DRAAF Corse	Pôle Enquêtes Rica, service régional d'information statistique et économique
<b>Navari René</b>	DRAAF Corse	Pôle synthèses/Conjoncture, service régional d'information statistique et économique

<b>Nom Prénom</b>	<b>Organisme</b>	<b>Fonction</b>
<b>Alimi Patrick</b>	DDTM Corse du Sud	Directeur
<b>Fradin Nicolas</b>	DDTM Corse du Sud	Chef du service économie agricole
<b>Paquet Stéphane</b>	Chambre d'agriculture de Corse du Sud	Président
<b>Gianni Jean-Jacques</b>	Chambre d'agriculture de Corse du Sud	Directeur
<b>Rossi Jean-Dominique</b>	Chambre d'agriculture de Corse du Sud	Responsable élevage
<b>Tramuro François</b>	Chambre d'agriculture de Corse du Sud	Responsable installation
<b>Olivier Louis</b>	ONF Corse	Directeur
<b>Giorgi Antoine</b>	Maire de la commune de Serra di terro (Corse du Sud)	
<b>Colombani Jean-Louis</b>	Chambre régionale d'agriculture	Président
<b>Beretti Hélène</b>	Chambre d'agriculture de Haute Corse	Directrice
<b>Casabianca François</b>	Centre INRA de Corse	Président
<b>Fluixa Paul André</b>	Via Campagnola	Délégué régional
<b>Massiani Mathieu</b>	ILOC (Interprofession Laitière Ovine et Caprine Corse)	Directeur
<b>Questel Dominique</b>	ILOC	Chargée de mission
<b>Lazzarini Nelly</b>	Association Casgiu casanu	Présidente
<b>Vellutini Pierre</b>	OEC (Office de l'Environnement de Corse)	Directeur
<b>Mercuri Sébastien</b>	Syndicat des jeunes agriculteurs de haute Corse	Président
<b>Culioli Marie-Noëlle</b>	Syndicat des jeunes agriculteurs de Corse du Sud	Présidente
<b>Pettinato Xavier</b>	Syndicat des jeunes agriculteurs de Corse du Sud	Responsable du Point Info Installation
<b>Ettori Paul</b>	Fédération des chasseurs de Corse du Sud	Président
<b>Coquelle Corinne</b>	Corsica Vaccaghi	Directrice
<b>Venturi Jean-Marc</b>	Chambre d'agriculture de Haute Corse	Vice-président

<b>Nom Prénom</b>	<b>Organisme</b>	<b>Fonction</b>
<b>Sammarcelli Jean-François</b>	Chambre d'agriculture de Haute Corse	Vice-président
<b>Ottaviani Jean-Paul</b>	Chambre d'agriculture de Haute Corse	Responsable élevage
<b>Demarco Jean-Christophe</b>	Chambre d'agriculture de Haute Corse	Ingénieur
<b>Benedetti Christian</b>	Office du développement agricole et rural de Corse	Directeur
<b>Conventi Yves</b>	Office du développement agricole et rural de Corse	Chef du service Développement
<b>Buron Stéphane</b>	DDTM Haute Corse	Directeur
<b>Santelli Pierre-Laurent</b>	Association U Levante	Chargé de mission
<b>Smith Stéphane</b>	DDCSPP Haute Corse	Directeur
<b>Raffalli Jean-Pierre</b>	Société fromagère Corse	Gérant
<b>Sette Jean-Christophe</b>	Société fromagère Corse	Technicien
<b>Rossi Sébastien</b>	Groupement des producteurs corses de Roquefort (GPC)	Président
<b>Porruncini Philippe</b>	Parc Naturel Régional de Corse (PNRC)	Directeur
<b>Rinaldi-Dovio Pascal</b>	Parc Naturel Régional de Corse (PNRC)	Chef du service Développement
<b>Torre Julien</b>	Parc Naturel Régional de Corse (PNRC)	Chargé d'études
<b>Vallecalle Antoine</b>	SAFER Corse	Directeur
<b>Albertini Marie-Pierre</b>	Association Régionale de Défense et de Promotion des Fromages corses (ARDPFC)	
<b>Giorgi Jean-Félix</b>	Association régionale des éleveurs porcins (AREP)	Président
<b>Leenhardt Michel</b>	Association des amis du PNRC	Président
<b>Roumieu Michel</b>	Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC)	
<b>Giansily Jean-Pierre</b>	Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC)	
<b>Mattei Michel</b>	Fromagerie A Filetta	
<b>Anziani</b>	Office de l'Environnement de Corse (OEC)	

<b>Nom Prénom</b>	<b>Organisme</b>	<b>Fonction</b>
<b>Vincentelli Bruno</b>	Office de l'Environnement de Corse (OEC)	
<b>Valentini Philippe</b>	Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC)	
<b>Seta Jean-Luc</b>	Parc Naturel Régional de la Corse (PNRC)	
<b>Lafitte Line-Marie</b>	Chambre d'Agriculture de Haute-Corse	
<b>Bianchini Ange</b>	Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC)	
<b>Albertini Jeanne-Marie</b>	Office de l'Environnement de Corse (OEC)	
<b>Antona Madeleine</b>	Office de l'Environnement de Corse (OEC)	Cheffe du service Agro Sylvo Pastoral
<b>Charrier François</b>	Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)	
<b>Duboeuf Jean-Paul</b>	Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)	
<b>Damiani Laurence</b>	SAFER	
<b>Damiani Denis</b>	Office de l'Environnement de Corse (OEC)	

## **Annexe 4 : Liste des documents et textes de références**

**Le projet Corse**, Chambre Régionale d'Agriculture de Corse, Octobre 2014

**Plan de Développement Rural de Corse**, Collectivité Territoriale de Corse

**Association Foncière Pastorale de la Ghjuvellinga**, Chambre d'agriculture de haute Corse, mai 2014

**Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse**, Collectivité territoriale de Corse, Novembre 2014

**Les acteurs du monde agricole**, DRAAF de Corse

**Chiffres clés de l'agriculture corse**, édition 2014, ODARC, DRAAF, Chambres d'Agriculture

**La production laitière de chèvres et de brebis en Corse**, Campagne 2013, Observatoire interprofessionnel

**L'agriculture Corse 2010-2030**, Collectivité territoriale de Corse, Conseil économique social et culturel de Corse

**Programme Régional de Développement Agricole et Rural**, 2014-2020, Chambre Régionale d'Agriculture de Corse, février 2014

Rapport sur « **le bilan du plan d'amplification 2010-2013 en faveur de l'agriculture corse, opportunités et conditions d'un nouveau plan** » J.L. Buer et H. Lejeune CGAAER, septembre 2013

**Valeur vénale des terres agricoles en 2013**, Agreste Corse, Octobre 2014

**Graphagri Corse 2014**, p 190-197

**Référentiel technico-économique Région corse 2012**, RESAC

**Diagnostic de « emploi salarié-formation » de l'agriculture en Corse**, ONEP, janvier 2011



# **Annexe 5 : Guide pour les échanges avec les techniciens**

## **Echanges avec les représentants des services d'appui technique**

**Corte, le 17 Avril 2015**

### **1. Rappel de l'objet de la mission**

### **2. Présentation du déroulé de la mission**

### **3. Résultats attendus de la réunion de ce jour**

- a. Recueillir l'avis et les commentaires des Représentants des Services d'appui technique sur les éléments de constat relatifs à la situation de l'élevage pastoral en Corse
- b. Préciser les éventuelles attentes des Services d'appui technique au regard de l'élevage pastoral à court et moyen/long terme
- c. Apprécier les synergies possibles entre les différents services d'appui techniques concernés par l'élevage pastoral.

### **4. Principaux constats effectués**

### **5. Principales attentes : en termes de :**

- a. Au plan stratégique,
- b. En matière de recherche,
- c. Par filière
- d. Par produit,
- e. Par territoire,
- f. au regard des spécifications de l'aval,
- g. En terme de coordination,

### **6. Synergies possibles entre les différents services d'appui techniques en matière :**

- a. de documentation de bases de données,
- b. de diffusion des résultats de la recherche,
- c. de mise en partage d'analyses technico économiques,
- d. d'aide à la structuration des filières,
- e. d'interface avec les acteurs non agricoles intervenant sur les espaces pastoraux,
- f. d'instruction de dossiers spécifiques (AFP, dossiers surfaces...).



# **Annexe 6 : Guide pour les échanges avec les représentants institutionnels**

## **Echanges avec les représentants institutionnels**

**Corte, le 15 Avril 2015**

### **1. Rappel de l'objet de la mission**

### **2. Présentation du déroulé de la mission**

### **3. Résultats attendus de la réunion de ce jour**

- a. Recueillir l'avis et les commentaires des différentes familles professionnelles sur les éléments de constat relatifs à la situation de l'élevage pastoral en Corse
- b. Préciser les éventuelles attentes des Représentants institutionnels au regard de l'élevage pastoral à court et moyen/long terme :
  - i. Au plan général
  - ii. Par filière
  - iii. Par produit
  - iv. Par territoire
- c. Apprécier les conditions et formes d'une éventuelle contribution spécifique en faveur de l'élevage pastoral en Corse.

### **4. Principaux constats effectués**

### **5. Principale attentes en termes de :**

- a. Production,
- b. Nature de produits,
- c. Création de richesses,
- d. Parts de marchés,
- e. Création d'emplois,
- f. D'occupation de l'espace,

### **6. Conditions et formes d'éventuelles contributions spécifiques**

En termes de :

- a. Renforcement des capacités,
- b. appuis techniques
- c. soutiens financiers
- d. Autres